



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 FÉVRIER 2023 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme BOSSE Stéphanie, qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,

Secrétaire de séance : M. CLÉRENTIN Raphaël

Point préliminaire :

À l'ouverture de la séance, M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal de modifier l'ordre chronologique des points à l'ordre du jour, afin d'étudier l'ensemble des délibérations pour ensuite aborder le débat d'orientation budgétaire.

Les élus n'expriment aucune objection à cette modification de l'ordre du jour de la présente séance, qui est ainsi appliquée.

Suite à l'exposé de ce point préliminaire, le secrétaire de séance débute l'ordre du jour.

- 1. Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 janvier 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées** : Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. **Administration générale** : Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison hivernale 2022-2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MME STÉPHANIE BOSSE, MME MARIE DUNOYER, M. JÉRÉMIE BOUVET ET MME KARINE LENOIR-DÉNARIÉ)

4. **Administration générale** : Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison estivale 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 8 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (MME STÉPHANIE BOSSE, MME MARIE DUNOYER, M. JÉRÉMIE BOUVET ET MME KARINE LENOIR-DÉNARIÉ) ET 2 VOIX CONTRE (M. SIMON BEERENS-BETTEX ET M. MARTIN GIRAT)

5. **Urbanisme** : Définition des modalités de concertation avec la population en vue du lancement de la procédure de déclaration de projet sur le secteur des Mollards avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 11 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (MME BÉATRICE REVEL) ET 2 VOIX CONTRE (MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE ET MME KARINE LENOIR-DÉNARIÉ)

6. **Urbanisme** : Convention avec l'Université Grenoble Alpes pour la mise en œuvre d'un atelier pédagogique sur la station de Morillon 1100 dans le cadre du Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Commande publique** : Attribution des marchés publics de travaux pour le projet de réaménagement de la RD 54 entre Morillon et Verchaix :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Affaires touristiques** : Lancement de la consultation pour la DSP sur la diversification touristique aux Esserts :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 11 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE ET M. JÉRÉMIE BOUVET) ET 1 VOIX CONTRE (MME KARINE LENOIR-DÉNARIÉ)

9. **Affaires sociales** : Attribution d'une subvention au collègue Jacques Brel pour un voyage en Italie :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Finances : Débat d'orientation budgétaire de la Commune de Morillon :

Sur proposition du Maire, à laquelle les élus n'ont apporté aucune objection, ce point est déplacé à la fin de l'ordre du jour.

Un document est projeté, et explicité par M. le Maire et M. VUILLE, lors de la séance du Conseil municipal. Un débat entre les élus s'engage ensuite sur le sujet.

Ce point ne donne pas lieu à un vote et à une délibération.

11. Questions diverses

La séance est levée à 23h07.

Fait à Morillon, le 10 février 2023

Le Maire, *Président de séance*



Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



Raphaël CLÉRENTIN

1. The first part of the document is a letter from the author to the editor.

2. The second part is a list of references.

3. The third part is a list of figures.

References

1. Smith, J. (2001). The history of the world.

2. Jones, M. (2002). The future of the world.

3. Brown, K. (2003). The past, present, and future of the world.

4. White, L. (2004). The world as we know it.

5. Green, P. (2005). The world in the 21st century.